



Consommation eau entre 2 locataires

Par **Edd24**, le **24/06/2011** à **15:52**

Bonjour,

En tant que propriétaire

La Lyonnaise des eaux me réclame 74 € pour 5 m³ d'eau consommés pendant une période de 16 mois alors que l'appartement était inoccupé. Suis je obligé de payer ces 74 € alors que je n'ai jamais eu d'abonnement a mon nom pour ce compteur ?

La personne de la Lyonnaise que j'ai eu au téléphone considère que si il y a consommation il y a abonnement . Cette consommation de 5 m³ doit provenir de fuites comme la chase d'eau ou autres robinets.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **25/06/2011** à **15:07**

L'eau est-elle collective ou individuelle ?

Vous êtes le proprio ? Si oui, évidemment, que vous devez payer la consommation (vous avez été négligent en ne coupant pas l'eau au robinet d'arrêt)